



Qu'est-ce qu'une annulation de mariage

Par **mimi88_old**, le **09/11/2007** à **12:24**

Je me suis mariée le 7/07/2007. Aujourd'hui je m'aperçois que l'homme que j'ai épousé ne voulait que se servir de moi (je l'ai sorti de prison, payé son avocat etc...). J'ai entendu parlé de l'annulation de mariage ou sinon dans combien de temps puis-je divorcé ?

Par **Jurigaby**, le **09/11/2007** à **17:07**

Bonjour.
Vous pouvez divorcer tout de suite.
Personnellement, l'annulation est très délicate et ça risque d'être beaucoup plus long.
Je vous conseille de divorcer mais parlez en à votre avocat puisque de toute manière, vous avez l'obligation d'en prendre un pour divorcer.